



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 11847

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur la difficulté que rencontrent certains demandeurs d'emplois qui relèvent naturellement du régime des cadres. En effet, certaines villes importantes comme Béziers ne disposent pas de structures adaptées à la recherche d'emplois pour ces catégories de demandeurs ; il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La création de Pôle emploi traduit la volonté gouvernementale d'offrir un service simplifié et renouvelé aux demandeurs d'emploi. À cet égard, l'objectif prioritaire est de désigner un conseiller personnel pour chaque demandeur d'emploi, indépendamment de son statut. À terme, chaque demandeur d'emploi devra pouvoir bénéficier des prestations, services et conseils les plus adaptés à sa situation. De même, les aides et mesures de Pôle emploi, concernant la mobilité et le développement des compétences, devront être proposées en fonction du projet défini avec le demandeur d'emploi. Le parti retenu dans ce contexte est d'adapter la nature et la fréquence des contacts à la distance à l'emploi du demandeur d'emploi. Tout naturellement, les cadres bénéficient de ce nouvel environnement et se verront proposer les parcours les mieux adaptés à leur situation personnelle. Les réseaux spécialisés tels que ceux de l'association pour l'emploi des cadres (APEC) ont des relations de partenariat avec Pôle emploi. Le maillage territorial mis en place est généralement d'une à deux agences par région. Mais indépendamment de l'accueil physique, le site Internet de l'APEC permet aux cadres en recherche d'emploi de bénéficier d'informations pratiques ainsi que de l'ensemble des offres d'emploi, accessibles par l'intermédiaire d'un serveur permettant de préciser des critères géographiques et professionnels. En outre, ce site permet la création d'un compte incluant le dépôt d'un curriculum vitae ainsi que de lettres de motivation, le suivi des demandes et de nombreuses rubriques personnalisées. Les offres d'emploi proposées concernent naturellement l'ensemble du territoire et même l'étranger. Par ailleurs, il convient de rappeler que le site Internet de Pôle emploi permet également l'accès à un espace emploi personnalisé, disponible pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. De plus, une rubrique « Info cadres » régulièrement mise à jour y est accessible. Cette rubrique donne des informations pratiques, des éléments d'actualité et recensent les salons, rencontres et manifestations dédiées aux cadres.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11847

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7631

Réponse publiée le : 21 avril 2009, page 3818